



Date : 2017-03-02

**MODIFICATION ACCEPTANCE LETTER (MAL)
FOR
Approved Measuring Devices**

Type of Device

Bulk Liquid Meter

Purpose

The purpose of this letter is to convey details of modifications to liquid measuring devices, which have previously received approval of type recognition from Measurement Canada. These modifications have been evaluated by the Approval Services Laboratory in accordance with national requirements and shall be considered to be included within the scope of the originally issued Notices of Approval specified in this document and any subsequent revisions to these Notices of Approval.

Scope

The modifications described in this letter affect devices identified in the following Notice(s) of Approval:

Approval Number

S.WA-0368

Applicant

Liquid Controls Corporation
105 Albrecht Drive
Lake Bluff, Illinois, 60044
USA



Date : 2017-03-02

Description

Following the modification to the approval status of meter model M-10, effective February 28, 2017 per S.WA-0368 r11, the following are instructions/guidance to the inspection staff to assist them in managing the transition period;

1. After February 28, no meter tagged with an M-10 model designation can be put in service for legal trade. LC is offering as replacement options the MR-10 and MD-10 (AV-2436).
2. Any existing M-10 meter (initially inspected prior to 2017/02/28) is allowed to remain in service as long as it continues to meet the required limit of error LOE during a subsequent examination. During such examination, the M-10 must meet the linearity requirement after readjustment following an "As found" value in excess of the in-service LOE. Any meter that cannot meet the above requirement must be taken out of service and replaced with another approved meter that will require initial inspection. The failed M-10 device is to be indefinitely retired.
3. In consideration that the LC Corp. production line have been releasing the new devices under the old M-10 designation for approximately one year, the current stock of new M-10 already at the Canadian distributor's facilities is allowed to be retagged as MR-10 and MD-10 before being put in service as per approved configuration defined in AV-2436. LC Corp. has contacted its distributors to provide them with new plates and required approved configuration components.
4. The M10A1 retrofit kit offered by LC Corp. is NOT an approved component and may not be used in any legal for trade application in Canada. Any update to the status of M10A1 kit will be communicated via a subsequent MAL or revision to the affected NOA.

Original copy signed by:

Mario Dupuis
Director Approval and Calibration Services Laboratory
Web Site Address: <http://mc.ic.gc.ca>



Date : 2017-03-02

LETTRE D'ACCEPTATION DE MODIFICATION (LAM)
pour
Compteurs et appareils approuvés

Type d'appareil

Compteur pour liquides en vrac

Objet

La présente lettre vise à expliquer les détails des modifications apportées aux compteurs dont le type a déjà été approuvé par Mesures Canada. Ces modifications ont été évaluées par le Laboratoire des services d'approbation en conformité aux exigences nationales et doivent être considérées comme faisant partie de la portée des avis d'approbation d'origine énumérés dans le présent document et de toutes leurs révisions subséquentes.

Portée

Les modifications décrites dans la présente lettre s'appliquent aux appareils visés par l'avis d'approbation suivant :

Numéro d'approbation

S.WA-0368

Requérant

Liquid Controls Corporation
105 Albrecht Drive
Lake Bluff, Illinois, 60044
USA



Date : 2017-03-02

Description

À la suite de la modification apportée au statut d'approbation du modèle de compteur M-10, à compter du 28 février 2017 par S.WA-0368 r11, les instructions et lignes directrices suivantes sont fournies au personnel d'inspection afin de les aider à gérer la période de transition;

1. Après le 28 février, aucun compteur étiqueté sous la désignation du modèle M-10 ne peut être mis en service pour utilisation dans le commerce légal. LC propose comme options de remplacement le MR-10 et le MD-10 (AV-2436).
2. Tout compteur M-10 existant (initialement inspecté avant 2017/02/28) est autorisé à demeurer en service tant qu'il continue de respecter la marge de tolérance requise lors d'un examen ultérieur. Au cours de cet examen, le M-10 doit satisfaire à l'exigence de linéarité après réajustement à la suite d'une valeur mesurée « Tel que Trouvée » supérieure à la marge de tolérance en service. Tout compteur qui ne peut pas satisfaire aux exigences ci-dessus doit être mis hors service et remplacé par un autre compteur approuvé qui nécessitera une inspection initiale. L'appareil M-10 défaillant doit être retiré indéfiniment.
3. Compte tenu du fait que la ligne de production de LC Corp. fabrique les nouveaux appareils sous l'ancienne désignation M-10 depuis environ un an, le stock actuel de nouveaux M-10 déjà dans les installations des distributeurs canadiens peut être ré-étampé comme MR-10 et MD-10 avant d'être mis en service conformément aux exigences approuvées dans le AV-2436. LC a contacté ses distributeurs pour leur fournir de nouvelles plaques et des composantes de configuration approuvées.
4. Le kit de remplacement M10A1 offert par LC Corp. n'est PAS une composante approuvée et ne peut être utilisée dans aucune application légale pour le commerce au Canada. Toute mise à jour concernant l'approbation possible du kit M10A1 sera communiquée ultérieurement via une LAM ou une révision de l'avis d'approbation affecté le cas échéant.

Copie authentique signée par :

Mario Dupuis
Directeur du laboratoire des services d'approbation et d'étalonnage
Adresse du site Internet: <http://mc.ic.gc.ca>